

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député sait peut-être que la loi a été modifiée récemment de façon qu'une première accusation de possession de marijuana puisse être réglée par une procédure sommaire plutôt que par une mise en accusation. Pour ce qui est d'étendre ce principe à tous les délits du genre et de les faire relever de la loi des aliments et drogues, j'imagine que la question sera pertinente dans l'étude que fait actuellement le groupe chargé d'enquêter sur les drogues. On lui a demandé de présenter un rapport dans environ six mois.

Mme MacInnis: Le ministre a-t-il l'intention de présenter une mesure législative à l'automne en vue de modifier ..

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrait-on poser la question à la reprise de la session.

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE

L'ACCORD SUR L'EXAMEN DE LA MESURE MODIFICATRICE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois savoir que des discussions ont eu lieu au sujet de l'ordre n° 65 inscrit au nom du gouvernement, soit le bill tendant à modifier la loi sur la marine marchande du Canada, entre ceux qui s'occupent des travaux du comité des transports et des communications. La question est assez urgente. Il semble que le député de Comox-Alberni soit prêt à retirer l'amendement inscrit en son nom aux avis de motion et qu'on soit d'accord pour expédier toutes les étapes du bill à la présente séance sans délibération ou amendement. Si j'ai bien exposé la question, nous pourrions peut-être adopter un ordre à cette fin, afin de mettre en délibération l'ordre n° 65 avant de reprendre le débat sur la motion de procédure.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Je suis d'accord, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle la proposition du président du Conseil privé?

L'hon. M. Stanfield: Oui, monsieur l'Orateur. Voilà, je pense, un exemple de ce que peuvent donner l'entente et la consultation.

[M^{me} MacInnis.]

M. Peters: Monsieur l'Orateur, compte tenu de la question à l'étude, je ne vois pas pourquoi nous consentirions à quoi que ce soit.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé nous donnerait-il en détail les travaux de la Chambre pour le reste du mois?

• (3.10 p.m.)

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'espère que nous pourrions finir avant la fin du mois, mais j'envisagerai de faire une déclaration non seulement pour ce mois-ci mais aussi pour le mois suivant.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Et septembre?

M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Comme le comité de la procédure et de l'organisation siégera peut-être à nouveau pour examiner les parties de l'article 43 du Règlement dont a parlé Votre Honneur, le leader de la Chambre nous assurera-t-il qu'il ne cherchera pas à empêcher ce comité de présenter un rapport honnête à la Chambre et qu'il ne traitera pas le président comme un pantin?

Une voix: Oh, oh!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

PROCÉDURE ET ORGANISATION

MOTION D'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 juillet, de la motion de M. Blair, tendant à l'adoption du 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 20 juin 1969, et de l'amendement de M. Baldwin.

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons interrompu les travaux de la Chambre, hier soir, à dix heures, j'étais à déclarer que nous, du Ralliement créditiste, ne nous opposons pas à ce que les articles 75A et 75B soient adoptés, mais que